COMMUNE DE CERISIERS AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme Commune de CERISIERS

qui passe le marché:

Place de l'Hôtel de Ville - 89320 CERISIERS

Type de pouvoir adjudicateur:

Niveau local

Type de procédure de

passation:

Procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 et 90 du

décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Nature de marché : Services

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre

pour la réhabilitation du système d'assainissement

Description /

caractéristiques principales :

Le programme comprend les éléments de mission suivants :

--Mission de base :

Phase conception: EP / AVP/ PRO / ACT

Phase réalisation: VISA / DET / OPC / AOR (prestation de base pour les travaux en domaine public et en tranche optionnelle pour les travaux en domaine

privé)

-- Missions complémentaires :

MC1: Diagnostics: amiante, HAP, plomb

MC2: Etudes géotechniques

MC3: Etudes topographiques

MC4 : Recherche complémentaire de réseaux enterrés

MC5: Etablissement du dossier loi sur l'eau

MC6: Prestation essais réception sur le domaine public

MC7: Prestation contrôle réception sur le domaine privé.

Prestation en tranche optionnelle.

Lieu d'exécution : Commune de CERISIERS

71300000 N° nomenclature CPV:

Division en lots: Non

Des variantes seront-elles prises en considération?

Non

Durée du marché ou délai

d'exécution:

14 mois (délai global)

Modalités essentielles de

financement:

Budget annexe et paiement par mandat administratif sous délai de 30 jours.

AACP v2 de Cerisiers 1/3 Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Renseignements, documents et déclaration sur l'honneur, prévus à l'article 48 du décret. Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire, avant la signature du marché les pièces, attestations et certificats prévus aux articles 51 et 54 du décret dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la collectivité. Puis tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché les pièces prévues aux articles R 1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D8254-5 du code du travail.

Critères de sélection des candidatures:

Capacités techniques financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation.

Critères de choix des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des 23 Avril 2019 à 16 heures.

offres:

Visite des lieux : Une visite des lieux est recommandée

Langue de présentation des Le français

offres:

Unité monétaire : L'euro

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Retrait du dossier de consultation:

Sur le site Marché On line où les candidats sont invités à consulter les

documents

En cas de téléchargement, la personne physique doit impérativement renseigner ses coordonnées électroniques afin de bénéficier de toutes les

informations et modifications complémentaires.

Renseignements: Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques sont à

demander voie électronique sur le site Marché On line

Conditions de remise des offres:

Se référer au règlement de la consultation

Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas - BP 61 616 - 21 016 DIJON CEDEX

Tél: 03 80 73 91 00 - Fax: 03 80 73 39 89 Adresse mail: greffe.ta-dijon@juradm.fr

URL: http://sagace.juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif régional de règlement amiable 184 rue Duguesclin -69 433 LYON CEDEX 03 Tél: 04 78 14 10 10 - Fax: 04 78 14 10 65 Adresse mail: greffe.ta-lyon@juradm.fr

URL: http://ta-lyon.juradm.fr

AACP v2 de Cerisiers 2/3

Introduction des recours :

Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

En application de l'article R.421-5 du code de justice administrative, les décisions peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée et avant la signature du marché.

La procédure de référé pré-contractuel peut-être introduite devant le Président du Tribunal Administratif de Dijon depuis le début de la procédure et jusqu'à la signature du contrat.

Référé-Suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, devant le juge des référés du Tribunal Administratif (Cja, art. L 521-1).

La procédure de référé contractuel peut-être introduite devant le Président du tribunal Administratif de Dijon (articles L 551-13 et suivants du code de justice administrative) dans le délai indiqué à l'article R 551-7 du CJA.

Recours en annulation ou en suspension du contrat dans les conditions prévues par la jurisprudence (Ce, 16 juillet 2007, requête n° 291545).

Date d'envoi de l'avis à la publication :

18 Mars 2019

AACP v2 de Cerisiers 3/3